

fédération
des services
publics

la
cgt

la
cgt
transports

Agents privé-public
de la collecte et du traitement
des déchets

**UNIS POUR NE PAS PERDRE
SA VIE A LA GAGNER !!!**

DANGER

La fédération CGT des Services Publics, à travers le collectif « Filière Collecte et Traitement des Déchets » et la Fédération des Transports CGT à travers les responsables de la branche Activités du Déchet, au vue des nombreuses revendications qui nous sont communes du fait que nous exécutons les mêmes missions, ont décidé de s'unir pour porter au plus haut nos revendications.

C'est pour cela, que l'ensemble des membres du « Collectif Filière Collecte et Traitement des Déchets » des Services Publics œuvre de concert avec la Fédération des Transports CGT et à travers les responsables de la branche Activités du Déchet, afin que notre pénibilité soit reconnue > par un départ anticipé à la retraite à taux plein > par une véritable politique de l'emploi qui accompagnerait l'agent et le salarié dès son recrutement, jusqu'à son départ en retraite > par une évolution de carrière accélérée pour pouvoir bénéficier à la retraite d'une pension décente.

Nous avons donc décidé d'articuler ce cahier revendicatif essentiellement autour de la pénibilité et / ou l'insalubrité qui touche nos missions de collecte, de transport, de traitement des déchets, de propreté urbaine etc..

**TOUS UNIS,
EN GREVE ET DANS L'ACTION
LE 18 AVRIL, ET JUSQU'A LA
RECONNAISSANCE DE NOTRE PENIBILITE !!!**

Notre insalubrité et notre pénibilité Une urgence à reconnaître !

Parce que :

- Nous avons une espérance de vie en bonne santé des plus courtes...
- Nos travaux sont insalubres et pénibles...
- Nos déchets sont le quotidien de tout le monde
- Nos missions vont dans l'intérêt de tous, donc sont d'intérêt public !



Nous revendiquons :

Un départ anticipé de 5 ans à taux plein pour tous les acteurs de la filière, du balayeur aux agents des centres de traitement des déchets, par une reconnaissance de la pénibilité et de l'insalubrité (bonification 1,5 an tous les 5 ans).

Un départ anticipé de 10 ans à taux plein pour les métiers exposés à l'insalubrité et la pénibilité (ripeurs, agents de tri, etc.) par une reconnaissance de la bonification 3 ans tous les 5 ans.

Réduction de la durée de travail pour les équipages de BOM de 20 % par rapport à la pénibilité, soit 26 h par semaine.

Une refonte des grilles salariales à partir de l'exigence CGT d'un SMIC à 1800 €

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**Pas
nés
pour
Subir**



**LE 18 AVRIL PROCHAIN, PRIVE - PUBLIC
TOUS ENSEMBLE BLOQUONS NOS DEPOTS,
NOS SERVICES, NOS USINES, NOS MACHINES !!!
SANS NOUS C'EST LA MERDE ET ILS LE SAVENT!
FAISONS LES PLIER !!!**